

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00021

Numéro SIREN : 529 519 050

Nom ou dénomination : A.T.4.R

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 5473



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

MAG/2011 B 00021

A.T.4.R - ROUSTAN LAURENT
160 CHEMIN DE GAUDON
83440 MONTAUROUX

Nos références : MAG/2011 B 00021

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée A.T.4.R

160 CHEMIN DE GAUDON
83440 MONTAUROUX

SIREN : 529 519 050

N° de gestion : 2011 B 00021

Le greffier soussigné constate le 19/11/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/5473, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 12/10/2020
 - Démission de président
 - Nomination de président

Récépissé délivré le 19/11/2020

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



AT4R
Société par Actions Simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83 440 MONTAUBOUX
529 519 050 RCS DRAGUIGNAN

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
19 NOV. 2020
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

224 5473

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

Le 12 octobre 2020 à 9 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 160 Chemin de Gaudon 83 440 MONTAUBOUX.

Chaque associé a été convoqué par e-mail adressé par le président le 24 Septembre 2020.

Sont présents :

- La société FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L, représenté par Monsieur Laurent ROUSTAN, propriétaire de 8 000 actions, ci HUIT MILLE actions ;
- Monsieur Laurent ROUSTAN propriétaire de 1 000 actions, ci MILLE actions ;
- Monsieur Julien ROUSTAN propriétaire de 1 000 actions, ci MILLE actions ;
- Monsieur Daniel PERNOT propriétaire de 4 280 actions, ci QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT actions ;
- Monsieur Gilles ROUSTAN propriétaire de 1 720 actions, ci MILLE SEPT CENT VINGT actions.

Total des parts des associés présents : 16 000 parts sur les 16 000 parts composant le capital social.

Monsieur Laurent ROUSTAN préside la séance en qualité de Président associé .

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des e-mails ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

224 5473

PREMIÈRE RESOLUTION - REMPLACEMENT DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

- La société « Financière Roustan Laurent F.R.L », Société par Actions Simplifiée à associé unique, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 877 766 352, dont le siège social est situé à MONTAUROUX (83 440) 920 Chemin du Bois, qui désigne comme représentant permanent son Président Monsieur Laurent ROUSTAN.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent ROUSTAN de ses fonctions de Président notifiée le 11 septembre 2020 à chacun des associés, prenant effet ce jour.

La société « Financière Roustan Laurent F.R.L » représentée par Monsieur Laurent ROUSTAN, exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

la société « Financière Roustan Laurent F.R.L » représentée par Monsieur Laurent ROUSTAN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'article 14 des statuts fixe les pouvoirs du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

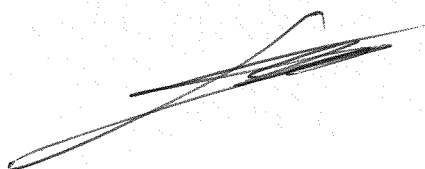
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

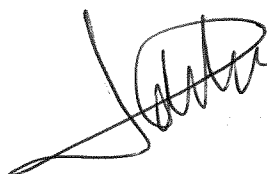
Le Président de Séance
Monsieur Laurent ROUSTAN



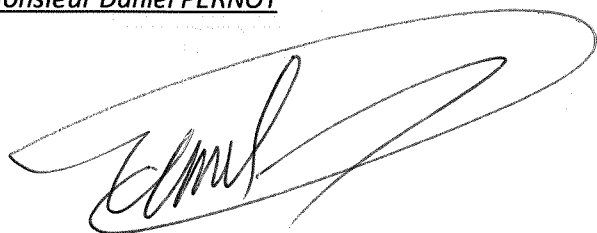
Pour la société « FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L »
Monsieur Laurent ROUSTAN

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.

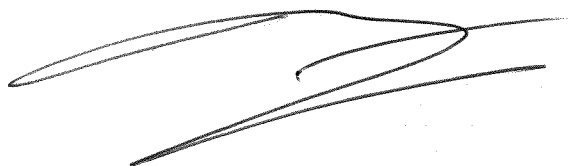
Monsieur Julien ROUSTAN

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped initial 'J' followed by a series of connected strokes.

Monsieur Daniel PERNOT

A handwritten signature in black ink, with a large, sweeping initial 'D' and a long, horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Gilles ROUSTAN

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped initial 'G' followed by a series of connected strokes.